

(Exécution de l'article 48 de la loi du 5.04.1884)  
Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire

**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cher-e-s collègues,

Je vous serais obligé de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui se tiendra **salle du Conseil Municipal en Mairie** :

Lundi 23 juin 2025

20 h 00

**20 H 00 Questions ouvertes du public (durée maximum de 30 minutes) à l'issue : ouverture de la séance du conseil municipal.**  
Les questions peuvent également être posées à l'adresse mail suivante : [mairie@mairie-fleury-merogis.fr](mailto:mairie@mairie-fleury-merogis.fr) jusqu'au 23 juin, 12h00.

Décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT  
Approbation du compte-rendu du 7 avril 2025

- 1- Vote du compte de gestion 2024
- 2- Vote du compte administratif 2024
- 3- Présentation du rapport sur l'utilisation des dotations DSU et FRIF – exercice 2024
- 4- Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »
- 5- Modification des statuts de Cœur d'Essonne agglomération – rectification d'erreur matérielle
- 6- Approbation d'un accord local relatif à la fixation du nombre et à la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Cœur d'Essonne d'agglomération
- 7- Autorisation donnée de dépôt des autorisations d'urbanismes à la création construction d'un tiers lieu numérique et culturel
- 8- Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Tarifs 2026
- 9- Donation des parcelles AA16, AA19, AA23 – acceptation
- 10- Bilan 2024 et programmation 2025 relative à l'abattement sur la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB)
- 11- Fixation des tarifs pour les frais liés à l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets et autres manquements au règlement de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- 12- Versement d'une subvention au collègue Paul Eluard de Sainte-Geneviève-des-Bois pour le financement d'un séjour en Normandie pour 29 floriacumois
- 13- Signature renouvellement de la convention cadre triennal de la labellisation de cité éducative de Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge et Fleury-Mérogis 2025-2027
- 14- Signature renouvellement de la convention de mutualisation au titre du fonds de la cité éducative de Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge et Fleury-Mérogis 2025-2027
- 15- Création conseil d'établissement CMA

Fait à Fleury-Mérogis, le 16/06/2025

Olivier CORZANI  
Maire de Fleury-Mérogis  
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

